COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

Municipalité

Préavis n° 6-2025 au Conseil communal

Demande de crédit pour le soutien financier au Club Nordique Les Mosses - Pays d'Enhaut pour l'acquisition d'une dameuse

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit pour soutenir financièrement le Club Nordique Les Mosses - Pays d'Enhaut pour l'acquisition d'une dameuse.

2. Club Nordique Les Mosses - Pays d'Enhaut

Le Club Nordique Les Mosses - Pays d'Enhaut, affilié à Romandie Ski de fond, a pour but de favoriser et de développer la pratique de différentes activités hivernales sur le site du plateau Les Mosses - La Lécherette. Il a pour tâche d'améliorer l'offre touristique liée à la pratique d'un tourisme doux et d'apporter son soutien à des solutions d'ordres techniques, notamment le choix et le balisage des différents parcours. Ce club est formé d'un comité entièrement bénévole.

Le domaine entretenu par le club compte 42 kilomètres de pistes de ski de fond, tracées en style classique et skating, ainsi que 7 kilomètres de pistes de randonnée pédestre sur neige. Ces parcours sont très appréciés par les riverains ainsi que les hôtes tant pour les paysages féériques que pour la qualité des pistes, entretenues quotidiennement.

Le domaine de ski de fond Les Mosses - La Lécherette est devenu un atout majeur et de renommée nationale pour notre région. Le plateau des Mosses accueille des événements populaires et de compétitions d'importance nationale, notamment la coupe suisse de biathlon, qui se dispute chaque hiver depuis deux décennies. Le ski club des Goupils Alpes Vaudoises organise des compétitions nationales et interrégionales durant la période hivernale. Par ailleurs, l'association SOS chiens polaires bénéficie d'un circuit permettant d'offrir des balades en chiens de traîneaux et organise également une course internationale lorsque l'enneigement le permet.

La saison 2025-2026 ne fera pas exception : de nombreux événements sont d'ores et déjà agendés.

C'est pour ces nombreuses raisons et dans l'intérêt des communes concernées que le Club Nordique souhaite maintenir la qualité de l'offre existante.

3. Dameuse

L'engin de damage actuel, acquis avant le début de saison 2013-2014 et pour lequel la commune avait participé financièrement (préavis 10-2013), se fait vieillissant et montre des signes de fatigue. Afin de parer à une désagréable surprise pour la saison prochaine, le Club Nordique envisage d'acheter une nouvelle machine.

Un groupe de travail a été créé afin d'étudier les différentes offres et le choix s'est porté sur une dameuse Kässbohrer type Pisten Bully 100 Cummins B 6.7 Stage V.



La machine a été mise à disposition du club afin que des essais puissent être effectués par les chauffeurs ainsi que le mécanicien chargé de l'entretien et la réparation des dameuses. Les tests ont révélé que l'engin de damage est agréable à piloter et que la qualité des traces correspond aux exigences du site. Il est à relever que le fournisseur a également fait un effort sur le prix de reprise de la dameuse actuelle.

4. Proposition

Il n'est plus à prouver que le ski de fond représente un attrait touristique majeur pour le plateau des Mosses et, de fait, un atout de première ligne pour l'économie locale. L'implication du Club Nordique est primordiale dans le maintien de cette offre, c'est pourquoi il semble évident que la commune apporte à nouveau un soutien financier.

En ce qui concerne les ressources financières du club, ~86% des recettes proviennent de la vente de vignettes pour un montant annuel de l'ordre de CHF 82'500.00. Plusieurs acteurs participent financièrement au traçage des pistes dans le cadre de manifestations et diverses subventions sont également encaissées. Ces produits permettent notamment de financer les frais directs de l'exploitation, tels que les frais des vendeurs de vignettes ainsi que les charges d'entretien des machines et des pistes, mais également les frais administratifs et l'amortissement de la dameuse acquise en 2013.

Bien que les exercices précédents aient généré de modestes bénéfices, le total des résultats cumulés au bilan d'environ CHF 60'000.00 reste insuffisant pour que le Club Nordique puisse financer l'achat d'un nouveau véhicule de damage par ses propres moyens.

La Municipalité propose donc au Conseil communal d'allouer un montant de CHF 100'000.00 d'aide à fonds perdu pour l'achat d'une nouvelle dameuse et de prélever ce montant sur le fonds de réserve affecté au tourisme. Pour rappel, de dernier est alimenté annuellement à hauteur de 2.1 points d'impôt (≃ CHF 68'500.00) et utilisé afin d'équilibrer les comptes affectés au tourisme.

5. Plan de financement de la machine

Prix d'achat TTC	CHF	388'079.00
Reprise ancienne machine	*CHF*	*50'000.00*
Participation commune d'Ormont-Dessous	*CHF*	*100'000.00*
Participation PERET (Pays d'Enhaut)	*CHF*	*100'000.00*
Participation Fonds du Sport Vaudois (demande en cours)	*CHF*	*50'000.00*
Solde à charge du Club Nordique	**CHF**	**88'079.00**

6. Financement

Cette dépense sera financée par la trésorerie courante ou le recours à un emprunt, demeurant dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal.

7. Amortissement

L'amortissement sera échelonné sur une période de 10 ans.

8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- vu le préavis municipal n° 6-2025,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide

I. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.00 en guise de soutien financier au Club Nordique Les Mosses – Pays d'Enhaut pour l'acquisition d'une dameuse ;
II. d'admettre le mode de financement proposé.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2025.

Au nom de la Municipalité d'Ormont-Dessous

La Syndique	La Secrétaire
Gretel Ginier	Isabelle Mermod Gross

Déléguée municipale : Mme Gretel Ginier, Syndique

Le Sépey, le 7 mai 2025